
Modèle de contrat d'entraide – traitements phytosanitaires

Désignation des Parties

Entre les soussignés,

1° IDENTITE de l'Entraidé (bénéficiaire)

Madame, Monsieur, _____ (*noms & prénoms*)

Viticulteur / viticultrice à _____ (*adresse postale complète*)

Représentant(s) l'exploitation suivante : _____ (*forme juridique, dénomination, adresse du siège social*)

Ci-après dénommé(e) « l'Entraidé »,

Et

2° IDENTITE de l'Entraidant

Madame, Monsieur, _____ (*noms & prénoms*)

Viticulteur / viticultrice à _____ (*adresse postale complète*)

Représentant(s) l'exploitation suivante : _____ (*forme juridique, dénomination, adresse du siège social*)

Ci-après « L'Entraidant »,

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1. Objet de l'Entraide

Face à une impossibilité matérielle et/ou physique de réalisation des traitements phytosanitaires par ses propres moyens, l'Entraidé confie à l'Entraidant qui accepte, la réalisation des travaux viticoles ci-dessous définis :

-
-
-

(Précisez ci-dessus, de manière détaillée, les travaux réalisés par l'entraidant pour le compte de l'entraidé : traitements insecticides, traitements FD, traitements fongicides, tous traitements phytosanitaires...)

Article 2. Durée de l'Entraide

Le contrat est conclu pour une durée minimale de _____ (*1 mois, 1 campagne...*), commençant à courir le _____ (*date de conclusion du contrat*) pour se terminer le _____ (*date raisonnable envisagée pour la fin des traitements ou référence à la fin de campagne phytosanitaire...*). Si les travaux objets de l'entraide se prolongeaient au-delà de cette date, le contrat se poursuivrait jusqu'à la fin de ceux-ci (*date non précisée*).

Article 3. Parcelles concernées par l'Entraide

COMMUNE	LIEUDIT	SECTION	N°	SURFACE
TOTAL				... ha ... a ... ca

Article 4. Réalisation de l'Entraide

4.1. Type d'Entraide

Le présent contrat vise une entraide de type (rayer la mention inutile) :

- Entraide « en travail » : L'Entraidant agit personnellement dans la « prestation » et la réalise intégralement pour le compte de l'Entraidé
- Entraide « en matériel » : L'Entraidant prête son matériel à l'Entraidé (bénéficiaire) qui fera lui-même le(s) traitement(s) phytosanitaire(s) (ex : prêt d'un pulvé).

4.2. Personne réalisant les traitements

Par conséquent du point 4.1 mentionné ci-dessus, les traitements sont réalisés par (*précisez qui réalisera l'action*)

4.3. Personne en charge de l'achat des produits phytosanitaire

L'achat des produits phytosanitaires nécessaires à la réalisation de l'Entraide sera à la charge de l'Entraidé / l'Entraidant (rayer la mention inutile).

En cas d'achat par l'Entraidant, le coût d'achat des produits phytosanitaires sera remboursé par l'Entraidé.

4.4. Produits phytosanitaires utilisés

Les produits phytosanitaires utilisés pour l'Entraide sont les suivants :

-
-

Les doses et/ou fréquences de traitements doivent être précisées à la suite du nom des produits mentionnés ci-dessus si celles-ci sont différentes de celles prévues par les AMM.

(Précisez ci-dessus, de manière détaillée, les produits phytosanitaires utilisés)

4.5. Contrepartie de l'Entraide

En contrepartie des traitements phytosanitaires réalisés par l'Entraidant, l'Entraidé réalisera les actions suivantes pour le compte de l'Entraidant :

-
-

(Précisez ci-dessus, de manière détaillée, les actions d'aide que réalisera l'Entraidé pour l'Entraidant)

4.6. Obligations des Parties

L'Entraidé s'engage à :

- Vérifier que l'Entraidant est en règle vis-à-vis du contrôle technique de ses pulvérisateurs ;
- Inscrire dans son calendrier de traitement / registre phytosanitaire les traitements effectués et le nom de l'entraidant ;
- Respecter l'intégralité des conditions du présent contrat ;
- Permettre à l'Entraidant de réaliser ses traitements dans de bonnes conditions et lui apporter toute aide nécessaire à la bonne réalisation de l'entraide par l'entraidant.

L'Entraidant s'engage à :

- Réaliser les traitements phytosanitaires aux échéances convenues ou à la cadence fixée par les produits utilisés ;
- Informer l'Entraidé de manière continue pour assurer le bon déroulé de l'entraide ;
- Satisfaire à ses obligations déclaratives et réglementaires en lien avec les traitements phytosanitaires ;
- Respecter l'intégralité des conditions du présent contrat.

Fait à (*commune*), le (*DATE*), en (*nombre*) exemplaires.

L'Entraidé,

L'Entraidant,